

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PREUILLY SUR CLAISE
Séance du 11 JANVIER 2022

Le onze janvier deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 janvier 2022, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Preuilly-sur-Claise, sous la présidence de Monsieur CHARRIER Jean-Paul, Maire de Preuilly-sur-Claise.

Présents :

M. CHARRIER Jean-Paul Maire, M. THOREAU Gérard, M. ROBERT Henri Adjoints, Mme DEBERNE Yolande, M. JALON Benjamin, Mme PÉROT Dorothée, Mme BOTTEMINE Charlotte, Mme CHEVRY Valérie, M. BARTHÉLÉMY Mathieu et M. HOUSSEAUX Gérald.

Mandats donnés : Mme STAMFELJ M. José (donne pouvoir à M. THOREAU Gérard)
M. BERNARD Bruno (donne pouvoir à M. ROBERT Henri)
Mme MERCIER Marion (donne pouvoir à Mme PÉROT Dorothée)

Absents excusés : M. CRON Patrick- M. VÉRON Jean-François

Nombre de Conseillers en exercice : 15- Présents 10- Votants 13 - Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H40.

Secrétaire de séance : Mme PÉROT Dorothée

Monsieur le Maire présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 à l'unanimité.

2022-001 CRÉATION D'UNE VOIE PIÉTONNE - demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux- D.E.T.R.
--

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé par délibération en date du 17 décembre 2019, l'aménagement d'une voie piétonne, afin de desservir le lotissement « Le Belvédère » où un projet de construction de résidences seniors pour personnes âgées et peut-être quelques constructions de maisons individuelles sont prévus. Actuellement pour accéder à la zone d'activités « Le Rond » depuis le lotissement « Le Belvédère » les piétons doivent emprunter une voie départementale (la RD 725) où circulent de nombreux poids lourds. C'est la raison pour laquelle un projet de création de voie piétonne est envisagé en bordure de la RD 725 pour sécuriser l'accès aux diverses entreprises de la zone d'activités. Monsieur le Maire souligne qu'il est très dangereux d'aller à pied chez le garagiste.

À la suite de fortes pluies, le dossier a été présenté au S.T.A de Ligueil afin qu'il puisse nous prodiguer des conseils techniques sur la gestion des écoulements. Le dossier a dû être repris en prévoyant une canalisation de 600mm au lieu de 350mm. Il convient également de changer les canalisations sous les accès aux entreprises et particuliers.

Un dernier point reste à étudier avec le service départemental concernant la séparation de la voie verte et la route de Loches.

Madame Dorothée PÉROT demande si le S.T.A doit être consulté pour l'ajout d'une voie cyclable.

Monsieur CHARRIER Jean-Paul lui confirme que, s'agissant d'une route départementale, le STA doit être sollicité.

Il précise également que le montant de la DETR est en fonction du montant réel des travaux.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY évoque les travaux relatifs à la centrale photovoltaïque de Preuilly.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la rue de la Fontaine ne soit pas dégradée par le passage de fourreaux et veut imposer des endroits de passage afin de ne pas détériorer cette rue.

En ce qui concerne l'installation des éoliennes du Petit Pressigny, la pose de fourreaux s'effectue Route du Pouet jusqu'au pont de la Muanne.

Monsieur Henri ROBERT souligne que l'enquête publique n'a pas précisé l'acheminement des câbles et qu'il n'a pas été possible de se prononcer à ce sujet.

Madame Yolande DEBERNE ajoute que la Route de Loches est une entrée de bourg et souhaite une petite haie séparative entre la voie piétonne et la Route de Loches.

Ultérieurement un projet relatif aux aménagements d'entrées de bourg viendrait compléter ce projet de voie piétonne.

L'estimation de cette opération s'élève à **89.830,00€ H.T** soit 107.796,00€ TTC

Monsieur le Maire note que ce projet d'aménagement de voirie peut bénéficier d'aide et qu'il convient de déposer une demande très rapidement.

Après présentation du projet qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal, il propose d'arrêter les modalités de financement comme suit :

DEPENSES :

Montant prévisionnel des travaux **89.830,00€ H.T** soit 107.796,00€ TTC

RECETTES : (Subventions sollicitées) :

D.E.T.R.....37.728,60€ (42%)

Conseil Départemental (Enveloppe socle) ... 10.119,00€

Amendes de police..... 23.674,50€

Auto financement 18.307,90€ +T.V.A

TOTAL DES RECETTES : **89.830,00€ H.T** soit 107.796,00€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le projet ainsi que les modalités de financement

Il charge le Maire de solliciter les différents organismes dont la Préfecture au titre de la D.E.T.R.

2022-002 PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que, pour faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et pouvoir faire face à ces dépenses, le conseil peut en vertu de l'article L1621-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il donne connaissance du montant des dépenses réelles votées de la section d'investissement 2021 du budget, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

- Budget communal **556.898,56€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 représentant 25% maximum des crédits ouverts, soit 139.224,64€.

A savoir :

Budget communal :

Compte 2162 11000 € La Chapelle

Compte 2138 6000 € Autres constructions (mur de la poterne)

Compte 2188..... 5000 € Autres immobilisations corporelles

TOTAL : **22.000 €**

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY demande si les 11.000 euros sont inclus dans le marché de la Chapelle. Monsieur le Maire lui précise que cette somme fait partie du marché cité.

*Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY s'interroge sur la date de la restauration des fresques.
Les fresques seront restaurées à l'issue des autres interventions.*

2022-003 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ- Maître-Nageur Sauveteur

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer le poste de maître-nageur sauveteur pour la saison estivale 2022.

Il précise que deux candidatures ont été déposées pour les postes de maître-nageur sauveteur et gardien de camping. Il s'agit d'un couple qui a déjà travaillé dans notre collectivité au cours de la saison estivale 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ de créer le poste de maître-nageur sauveteur à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnier à la piscine, pour la période du **1^{er} juin au 31 août 2022**.

Il CHARGE le Maire de procéder au recrutement d'un Maître-Nageur Sauveteur et d'établir ensuite le contrat de travail.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

2022-004 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ- Gardiennage de Camping

Monsieur le Maire note qu'il convient également de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures, pour assurer le gardiennage du camping, le ménage dans les sanitaires et dans ceux de la piscine et des vestiaires. Il est nécessaire d'assurer également le nettoyage des plages et des mobile-homes pendant la saison **estivale du 1^{er} juin au 31 août 2022**.

Madame Yolande DEBERNE demande s'il y a des profils de postes

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY souhaite connaître les difficultés rencontrées.

Monsieur Benjamin JALON indique que le protocole Covid a amené des incertitudes.

Monsieur le Maire souligne que la fiche de poste permet de définir les tâches précises à effectuer

Monsieur Henri ROBERT fait part au conseil municipal qu'il était resté en contact avec le maître-nageur et son amie et qu'il assumera le lien direct avec eux, et note qu'ils sont demandeurs d'une fiche de poste.

Madame Valérie CHEVRY rappelle que le logement du gardien manquait d'isolation.

Monsieur Jean-Paul CHARRIER répond que les travaux n'ont pas été effectués, mais qu'un isolant va être prochainement posé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ de créer un emploi non permanent saisonnier à temps non complet sur la base de 30 heures de travail hebdomadaire au camping et CHARGE le Maire de procéder au recrutement et d'établir le contrat de travail.

Cet agent assurera des fonctions de gardiennage et d'entretien à temps non complet.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

2022-005 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ- Régie piscine

Le Maire propose de créer également un poste d'adjoint technique pour un emploi non permanent saisonnier pour la tenue de la caisse de la piscine, qui ouvrira au public les week-ends de juin et le **1^{er} Week-end de juillet** ainsi que pour la période du **06 juillet au 31 août 2022**.

La fermeture hebdomadaire de la piscine en juillet et août sera le mardi. Les horaires de la piscine sont les suivants : 10H30-12H30 et 14H30-19H00.

Monsieur Henri ROBERT évoque le déficit de la piscine qui s'élève à 30.000€, représentant un gros effort financier pour le bassin de vie.

Monsieur le Maire note qu'une négociation avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et les communes de Descartes, Ligueil, le Grand-Pressigny, disposant d'une piscine, est en cours. Chaque Commune a dressé un bilan laissant ressortir un déficit de 30.000€ à 40.000€. Il souligne que l'on sert le bassin de vie et que les communes environnantes profitent de ces services. Il note qu'une aide de la C.C.L.S.T serait souhaitable de façon équitable, et permettrait d'atténuer les frais.

Monsieur Henri ROBERT ajoute que les coûts financiers de la piscine Naturéo de Loches s'élèvent à 640.000€ et sont supportés par les 53300 habitants de la C.C.L.S.T (soit 12 euros par habitants) alors que les habitants de Preuilly doivent supporter en plus les 30.000€ de déficit.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY évoque le mini-golf gratuit qui semble être peu utilisé.

Madame Yolande DEBERNE précise que les enfants de l'A.L.S.H empruntent le mini-golf

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY note que la piscine chauffée et le mini-golf gratuit sont des atouts touristiques majeurs autour desquels nous devrions communiquer.

Madame Valérie CHEVRY insiste que ce serait bien de communiquer à ce propos et demande le jour de fermeture de la piscine. Monsieur le Maire répond que la piscine sera fermée le mardi comme l'an passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ de créer un emploi non permanent saisonnier à temps complet à la piscine et CHARGE le Maire de procéder au recrutement et d'établir le contrat de travail.

Cet agent assurera des fonctions de caissier à temps complet.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

2022-006 ECOLE PRIMAIRE : Demande de subvention

Monsieur CHARRIER Jean-Paul donne connaissance d'un courrier de la directrice de l'école primaire de Preuilly-sur-Claise, sollicitant une subvention de 222 euros pour le financement d'un projet « Des graines d'écrivains en Claise et Creuse » proposé aux élèves du RPI.

Il s'agit d'un projet de créations littéraires qui vise à réaliser des livres en collaboration avec des auteurs et des autrices locales.

Madame Yolande DEBERNE explique que cette démarche propose aux élèves de la petite section au CM2 la réalisation d'un livre avec un auteur local en collaboration avec d'autres classes du secteur.

En ce qui concerne le projet livres « pop-up » Les élèves de maternelle et de CP découvriront l'univers de livres pop-up à travers des acteurs et transmettront leurs savoirs aux autres classes. L'animatrice et l'animateur des médiathèques, en collaboration avec les enseignantes, animeront des ateliers, à l'école ou/et sur les sites de médiathèques de village, à travers des lectures d'albums pop-up, des raconte-tapis, un rallye lecture.

Le financement de ce projet s'établit comme suit :

- 1780€ Education nationale et A.P.E
- 222 € Commune

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY souligne que la gratuité de la médiathèque est un atout touristique.

Madame Yolande DEBERNE insiste sur le fait que les parents d'élèves sont très actifs et que la commune dote très bien les écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE le versement d'une subvention de 222 euros à l'école primaire dans le cadre du projet « Des graines d'écrivains en Claise et Creuse ».

2022-007 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme de Preuilly-sur-Claise a été approuvé le 18 juillet 2013 et qu'il a déjà été révisé deux fois.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2018 approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2020 approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLU pour les motifs suivants :
Monsieur le Maire informe que la société Districo-Agrial a déposé un permis de construire le 13 Octobre 2021 pour un projet de démolition de bâtiments à usage de stockage et d'extension du bâtiment de vente existant « la Maison.fr » parcelles sections B 772-1480-1649.

Après instruction du dossier par le service de l'ADS, Il s'avère que la partie extension est située en zone N (naturelle) du PLU qui n'autorise pas l'extension de bâtiment à destination de commerces, de bureaux et d'entrepôts.

Monsieur Henri ROBERT explique que le projet porte sur la destruction du silo et du quai de déchargement de gare. Ces travaux comprennent également l'extension du bâtiment de stockage et vente ainsi que l'aménagement d'un lieu de stockage au sol.

Madame Dorothée PÉROT s'interroge le respect de l'esthétique par rapport à la voie verte.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY suggère que la C.C.L.S.T pourrait planter des haies.

Madame Valérie CHEVRY s'interroge sur la superficie de stockage et sur les possibilités éventuelles d'embauche.

Il y aura un doublement de surface de stockage et l'on peut imaginer que cela favorisera la création d'emplois.

Monsieur Jean-Paul CHARRIER doit examiner le mode opératoire avec une juriste de l'ADAC la semaine prochaine.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, de modifier le PLU afin de classer les parcelles concernées en zone Ue (Zone urbanisée dédiée aux activités économiques) et de faire le point pour d'autres sections.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTENT la modification du P.L.U décrite ci-dessus,

CHARGENT le Maire de lancer la procédure correspondante et de contacter un service d'urbanisme.

2022-008 NUMÉROTATION DES RUES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'attribuer une numérotation des propriétés non identifiées, qui sont situées dans le centre bourg et dans certains hameaux, afin de faciliter la distribution du courrier et l'installation de la fibre.

Il propose la liste suivante :

LIEU	N° parcelle cadastre - nom propriétaire	N° attribué
POUPLOUROUX	Section C 623 - JEANTILHOMME	1
POUPLOUROUX	Section C 784 - DARDARE	2
POUPLOUROUX	Section C 270 - GUILLOT	3

POUPLOUROUX	Section C 659 - MICHEAU	4
LES CHIRONS	Section C 520 - WALTER	1
LES CHIRONS	Section C 738 -LEBRETON	3
LA CHATERIE	Section C 436- LEBRETON	1
LA CHATERIE	Section C 652 - PILVERDIER	2
LA GRANGE AUX MOINES	Section C	2
LA GRANGE AUX MOINES	Section C 766	4
LA GRANGE AUX MOINES	Section C 781 - JEFFRAY	6
RUE DE LA CROIX	Section B 944 - COLLEGE	6
RUE DE LA CROIX	Section B 944 - DIRECTION	6 bis
LA PARENTIERE	Section C 800 - DAGORET	1
LA PARENTIERE	Section C 801 -FAVÉ	2
CHAMPEAUX	Section A 626 - FONTAINE	1
CHAMPEAUX	Section A 366 - GALLAND	2
CHAUVRAUX	Section ZC 7 - GRALL	2
	Section ZC 8 - BESSON	4
GRATTE PUIITS	Section A 330 - MAIGNAN	2
GRATTE PUIITS	Section A 556 -FOUQUEREAU	4
GRATTE PUIITS	Section A 480 - ALLARD	6
AVENUE LÉON BERTHIER	Section B 671 - CO WORKING-QASTIA	1bis
RUE FAUBOURG ST NICOLAS	Section B 531 - BILLOT	6 bis
RUE DES DOUVES	Section B 384- FONTAINE	2 bis
RUE ST NICOLAS	Section B 523 -	12 bis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la numérotation ci-dessus.

Les plans seront annexés à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire aimerait pouvoir accueillir les nouveaux arrivants dans la commune et demande comment opérer. Les nouveaux habitants sont demandeurs et souhaitent obtenir des renseignements sur les associations, activités...

Une collecte de données issues des écoles, mairie, association pourrait être centralisée en un fichier à la mairie.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY souligne qu'une déclaration à la CNIL doit être effectuée.

Départ de Madame Charlotte BOTTEMINE à 20H00

La rédaction du bulletin municipal est en cours de rédaction à hauteur de 75%.

Madame Valérie CHEVRY demande la date de distribution. Monsieur le Maire précise que les bulletins devraient pouvoir être distribués fin janvier.

Monsieur Henri ROBERT donne le détail des heures effectuées pour certains travaux, par les agents de la voirie.

- 1500H de travail en plus (reprise d'un agent à temps plein)

-

Détail de 880H en plus des tâches habituelles.

Piscine 350 H (changement du filtre à sable et nouvel agencement du local technique)

Cour de l'école..... 85 H

Halle voie verte 65 H

Gymnase 380 H (nettoyage complet)

Fauchage 490 H (fauchage au sol avec matériel usagé)

Monsieur Henri ROBERT informe le conseil municipal que le matériel de voirie neuf est arrivé.

D'autre part, en ce qui concerne le taillage des haies, l'objectif est de réaliser cette tâche par une entreprise privée, car il reste beaucoup de travail à effectuer. En plus des tâches habituelles, deux ou trois bâtiments pourraient être rafraîchis.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal puisse voir le nouveau matériel.

Madame Dorothée PÉROT précise que des containers de recyclage pour les masques usagés ont été livrés par une entreprise de Châtellerauld qui transforme les masques en divers objets en plastique, par exemple des kits d'écoliers (règles, équerres). Une communication va être faite concernant les bacs de recyclage.

Madame Yolande DEBERNE évoque la possibilité de mettre un container à la disposition du public à l'entrée des sanitaires publics situés à côté de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY demande qui s'occupe du site internet de la commune et quand celui-ci sera fonctionnel. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Monsieur Bruno BERNARD et Madame Yolande DEBERNE. Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY souhaite participer à sa rédaction.

Madame Yolande DEBERNE indique que le site fonctionne et qu'elle encourage les observations de chacun, et qu'il est surtout destiné aux personnes extérieures de la commune.

Madame Valérie CHEVRY demande à que l'ordre du jour du conseil municipal figure sur Facebook de la commune.

Madame Yolande DEBERNE s'interroge sur l'association skating de la Roche-Posay qui souhaitait utiliser le gymnase. Monsieur le Maire précise que les personnes sont venues faire des essais dans le gymnase, et qu'il s'avère que le revêtement est trop souple et ne convient pas.

Madame Yolande DEBERNE souhaite connaître la date de reprise des travaux de l'abri de la voie verte situé à la gare.

Monsieur Henri ROBERT précise que l'agent dédié à ces travaux, commencera la semaine prochaine.

Madame Valérie CHEVRY évoque l'état de propreté du gymnase.

Monsieur Henri ROBERT indique que la société PRO IMPEC vient tous les quinze jours depuis deux mois. Il précise que ce sont les utilisateurs qui sont irrespectueux.

Madame Valérie CHEVRY propose de mettre un registre d'utilisation du gymnase. Les utilisateurs pourront noter l'heure d'arrivée et de départ avec le nom du responsable et signature. Cela permettrait aussi de signaler les problèmes rencontrés (propreté, éclairage, sanitaires, matériel...). Elle précise qu'un tel registre n'a d'intérêt que s'il est très régulièrement relevé.

Madame Dorothée PÉROT souhaite instaurer des contraventions pour les propriétaires de chiens errants.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY propose d'établir dans un premier temps un arrêté municipal.

Le conseil municipal a délibéré huit fois - Levée de séance à 20H30

2022-001 Création d'une voie piétonne- demande de subvention au titre de la D.E.T.R
2022-002 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du B.P. 2022
2022-003 Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent - MNS
2022-004 Recrutement d'un agent non contractuel sur emploi non permanent- Gardiennage camping
2022-005 Recrutement d'un agent non contractuel sur emploi non permanent – Régie piscine
2022-006 Ecole primaire – Demande de subvention
2022-007 Modification du plan local d'urbanisme
2022-008 Numérotation des rues

Noms	Signatures
Jean-Paul CHARRIER Maire	
Gérard THOREAU Premier Adjoint	
Marie-José STAMFELJ Deuxième Adjointe	
Henri ROBERT Troisième Adjoint	
Yolande DEBERNE Conseillère municipale	
Bruno BERNARD Conseiller municipal Délégué aux finances	
Jean-François VÉRON Conseiller municipal	Absent excusé

Benjamin JALON Conseiller municipal	
Dorothée PEROT Conseillère municipale	
Marion MERCIER Conseillère municipale	
Charlotte BOTTEMINE Conseillère municipale	
Valérie CHEVRY Conseillère municipale	
Mathieu BARTHÉLÉMY Conseiller municipal	
Patrick CRON Conseiller municipal	Absent excusé
Gérald HOUSSEaux Conseiller municipal	